



CONSEIL MUNICIPAL

Législature 2020-2025

Séance ordinaire du mardi 17 décembre 2024

Salle du Conseil

Procès-verbal

Présences :

Exécutif

Pascal WASSMER - LC	Maire	
Claudine HENTSCH - EPA	Adjointe	
Pascal PÉCAUT - +A	Adjoint	

Bureau du Conseil municipal

Stéphanie BARON LEVRAT - EPA	Présidente	
Éric WEHRLI - LC	Vice-Président	
Marina RUBIERA	Secrétaire	

Conseillers municipaux

Corinne ALHANKO-BAUER - PLR		Guv MUSY - EPA	
Denyse BARBEZAT-FORNI - EPA		Anita PORDES - PLR	
Meret BLANC-ODERMATT - PLR		Giuseppe RICCIUTI - PLR	
Pierre-Yves DECHEVRENS - LC		Jean-Luc RICHARDET - EPA	
Caroline DOMBRE - EPA	Excusée	Alexandre SOUCAS - EPA	
Philippe GAILLARD - EPA		Claire THIBAUT-BULLIARD - PLR	
Yves GUBELMANN - PLR		Onur VON BURG - EPA	Excusé
Nicole IMHOF - LC	Excusée		

Administratif : Mme Alexandra DERUAZ, secrétaire générale, et Mme Marina RUBIERA, secrétaire du bureau du CM

Excusé(e)s : Mme Nicole IMHOF, Mme Caroline DOMBRE et M. Onur VON BURG

Public : 7



Ordre du jour :

- 1. Approbation du projet de procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024.**
- 2. Discussion et approbation de l'ordre du jour.**
- 3. Communications du bureau.**
- 4. Rapports des commissions.**

- a) Rapport de la commission « Urbanisme ». Séance du 1^{er} octobre 2024.
- b) Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 8 octobre 2024.
- c) Rapport de la commission « Finances » (succinct). Séance du 19 novembre 2024.
- d) Rapport de la commission « Assainissement » (succinct). Séance du 2 décembre 2024.
- e) Rapport de la commission « Urbanisme » (succinct). Séance du 3 décembre 2024.

5. Projets de délibérations.

Délibération 2020-2025 – D 115

Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Délibération 2020-2025 – D 116

Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2025 aux Maire et Adjointes du 1^{er} janvier au 31 mai, puis aux Conseillers administratifs du 1^{er} juin au 31 décembre.

Délibération 2020-2025 – D 117

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 4 470 302.61 F dans le but de réaliser des amortissements complémentaires en 2024.

Délibération 2020-2025 – D 118

Proposition du Maire relative relative à l'ouverture du crédit de 514 000 F destiné au versement de la contribution annuelle 2025 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

Délibération 2020-2025 – D 119

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 134'000 TTC pour la relocalisation de places de stationnement et d'éléments modérateurs de trafic à la route de Chevrens – hameau de Bassy.

Délibération 2020-2025 – D 120

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 278'000 TTC pour la réalisation d'un trottoir au chemin des Avallons 15 et d'une liaison piétonne entre le chemin des Avallons et la route d'Hermance.

Délibération 2020-2025 – D 121

Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération N° 2020-2025 D – 079 du 14 février 2023 – « Proposition du Maire relative à la participation au capital social d'un montant de 2'200'000F de la commune d'Anières en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières ».

Délibération 2020-2025 – D 122

Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération No 2020-2025 D – 080 du 14 février 2023 – « Proposition du Maire relative à l'octroi d'un prêt de 2'300'000F de la commune d'Anières en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières ».



Délibération 2020-2025 – D 123

Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération No 2020-2025 D – 099 du 12 décembre 2023 – « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de 4'500'000 francs destiné à l'octroi d'un prêt en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune, sous conditions ».

Délibération 2020-2025 – D 124

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction d'un montant total de CHF 19'500'000 TTC pour la réalisation d'un réseau de chauffage à distance comprenant le raccordement et les équipements de 39 sous-stations.

Délibération 2020-2025 – D 125

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction d'un montant total de CHF 2'000'000 TTC pour le raccordement et les équipements de 22 sous-stations en sus des 39 sous-stations initialement prévues dans le cadre du projet de réalisation d'un chauffage à distance

Délibération 2020-2025 – D 126

Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 682'000 TTC destiné à la réalisation des aménagements extérieurs (préau) dans le cadre des travaux de l'agrandissement de l'école, sise rue Centrale 64. Parcelle No 5573/RF 29.

Délibération 2020-2025 – D 127

Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2023.

6. Projets de motions.

7. Projets de résolutions.

8. Propositions du Maire et des Adjoints.

9. Communications du Maire et des Adjoints.

10. Questions écrites ou orales.

11. Huis clos. Information de M. le Maire sur des dossiers de naturalisation.



Mme Stéphanie BARON-LEVRAT, ci-après « Mme la Présidente », ouvre la séance à 19h30 et salue l'Assemblée.

Elle excuse l'absence de Mme Nicole IMHOF, Mme Caroline DOMBRE et M. Onur VON BURG. M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT rejoindra la séance en visioconférence dès que la connexion aura pu être établie.

Mme la Présidente passe au point 1 de l'ordre du jour, soit l'approbation du procès-verbal de la séance du mardi 12 novembre 2024.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024

Mme la Présidente demande aux membres du Conseil municipal s'il y a des remarques ou corrections au projet de procès-verbal de la séance du 12 novembre 2024. Elle constate que tel n'est pas le cas.

Le procès-verbal de la séance du mardi 12 novembre 2024 est adopté avec remerciements à son auteure.

Mme la Présidente passe au point 2 de l'ordre du jour, soit la discussion et l'approbation de l'ordre du jour.

Point 2 – Discussion et approbation de l'ordre du jour

Mme la Présidente propose une modification de l'ordre du jour. Le Conseil municipal a reçu un courrier sous forme de pétition de la part du FC COHERAN. Il est proposé de traiter cette pétition ce soir, entre les points 7 et 8 de l'ordre du jour.

En l'absence d'autres demandes de modification, Mme la Présidente met aux voix l'ordre du jour ainsi modifié.

Le Conseil municipal adopte l'ordre du jour ainsi modifié.

Mme la Présidente passe au point 3 de l'ordre du jour, soit les communications du bureau.

Point 3 - Communications du bureau

Mme la Présidente fait part de la communication suivante :

- ***Droit d'opposition aux décisions de l'AG extraordinaire de l'ACG du 20 novembre 2024 par voie de résolution, d'ici au 31 janvier 2025. Cette décision de l'ACG concerne l'attribution par le Fonds intercommunal d'une subvention d'investissement de CHF 7'000'000 à la ville de Genève destinée à la rénovation complète du centre funéraire de Saint-Georges. Les décisions se trouvent sur CMnet.***

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point 4 de l'ordre du jour, soit les rapports des commissions.

Point 4 - Rapports des commissions

Mme la Présidente passe la parole à M. Éric WEHRLI, qui donne lecture du rapport de la commission Urbanisme », séance du 1^{er} octobre 2024.

- a) Rapport de la commission Urbanisme. Séance du 1^{er} octobre 2024.**

A la fin de la lecture du rapport, M. Pierre-Yves DECHEVRENS demande si les employés communaux bénéficieront de formations pour le BIM. Pour avoir un peu travaillé avec cet outil, il peut dire que l'utilisation du BIM est particulièrement compliquée.



Mme la Présidente cède la parole à M. Éric WEHRLI, qui n'a malheureusement pas la réponse à cette question mais croit qu'un expert parmi eux peut la donner.

M. Jean-Luc RICHARDET explique que, dans la profession de l'ingénierie et de l'architecture, le travail n'est effectué, pour l'essentiel, qu'en BIM aujourd'hui. Le personnel qui travaille dans les bureaux techniques a une formation à divers degrés. Les employés communaux qui travailleront de concert avec les mandataires devront aussi suivre une formation le moment venu, quand la commune sera équipée en matériel informatique BIM.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH précise que les CHF 25'000 inscrits au budget ne correspondent effectivement qu'à une première étape. Ce budget ne permet pas encore l'exploitation de toutes les possibilités au sein de la Mairie. L'Exécutif reviendra avec davantage d'informations en temps opportun, d'abord en commission.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente remercie M. Éric WEHRLI pour son rapport, qui sera mis en annexe au présent procès-verbal. Elle en profite pour souhaiter la bienvenue à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT, qui a rejoint la séance par visioconférence.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

Mme la Présidente passe la parole à M. Giuseppe RICCIUTI, qui donne lecture du rapport de la commission Sociale, séance du 8 octobre 2024.

b) Rapport de la commission « Sociale ». Séance du 8 octobre 2024.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie M. Giuseppe RICCIUTI pour son rapport, qui sera mis en annexe au présent procès-verbal.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

Mme la Présidente passe la parole à M. Alexandre SOUCAS, qui donne lecture du rapport succinct de la commission Finances, séance du 19 novembre 2024.

c) Rapport de la commission Finances (succinct). Séance du 19 novembre 2024.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie M. Alexandre SOUCAS pour son rapport, qui sera mis en annexe au présent procès-verbal.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

Mme la Présidente passe la parole à Mme Corinne ALHANKO-BAUER, qui donne lecture du rapport succinct de la commission Assainissement, séance du 2 décembre 2024.

d) Rapport de la commission Assainissement (succinct). Séance du 2 décembre 2024.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie Mme Corinne ALHANKO-BAUER pour son rapport, qui sera mis en annexe au présent procès-verbal.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

Mme la Présidente passe la parole à M. Éric WEHRLI, qui donne lecture du rapport succinct de la commission Urbanisme, séance du 3 décembre 2024.

e) Rapport de la commission Urbanisme (succinct). Séance du 3 décembre 2024.



La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente remercie M. Éric WEHRLI pour son rapport, qui sera mis en annexe au présent procès-verbal.



Rapport en annexe du procès-verbal de la présente séance

Mme la Présidente passe au point 5 de l'ordre du jour, soit les projets de délibérations.

Point 5 – Projets de délibérations

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D - 115.

À l'unanimité des voix (13 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D - 115 – Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020-2025 D - 115 – Proposition du Maire relative au budget de fonctionnement annuel 2025, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter.

Vu le budget administratif pour l'année 2025 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de **26 865 520 F** aux charges et de **26 944 266 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **78 746 F** ;

Attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **78 746 F** et résultat extraordinaire de **0 F** ;

Attendu que l'autofinancement s'élève à **2 665 025 F** ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2025 s'élève à **31 centimes**,

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de **9 505 180 F** aux dépenses et de **0 F** aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à **9 505 180 F** ;

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de **2 665 025 F**, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de **6 840 155 F** ;

Vu le rapport de la commission des finances du mardi 19 novembre 2024 ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par**

13 oui, soit à l'unanimité

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant de **26 865 520 F** aux charges et de **26 944 266 F** aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à **78 746 F**.



Cet excédent de revenus total présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de **78 746 F** et résultat extraordinaire de **0 F**.

2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2025 à **31 centimes**.

3. D'autoriser le Maire à emprunter en 2025 jusqu'à concurrence de **6 840 155 F** pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.

4. D'autoriser le Maire à renouveler en 2025 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D - 116.

À l'unanimité des voix (13 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D - 116 - Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2025 aux Maire et Adjoints du 1^{er} janvier au 31 mai, puis aux Conseillers administratifs du 1^{er} juin au 31 décembre.

Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020-2025 D - 116 - Proposition du Maire relative aux indemnités allouées en 2025 aux Maire et Adjoints du 1^{er} janvier au 31 mai, puis aux Conseillers administratifs du 1^{er} juin au 31 décembre

Vu le projet de budget pour l'année 2025 ;

Vu le rapport de la commission « Finances » du 19 novembre 2024 ;

Vu l'art. 30, alinéa 1, lettre v) de la loi sur l'administration des communes (B 6 05) du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide**

par 13 oui, soit à l'unanimité

1. De fixer les indemnités allouées au Maire à 34 776.50 F et aux Adjoints à 21 322.75 F, soit 42 645.50 F au total pour la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2025

2. De fixer les indemnités mensuelles allouées à chaque Conseiller administratif à 6 955.30 F, soit 146 061.30 F au total pour la période du 1^{er} juin au 31 décembre 2025

3. De porter ces sommes sur la rubrique budgétaire 2025 suivante : 012.300 Indemnités aux Conseillers administratifs / Maire et Adjoints

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D - 117.



À l'unanimité des voix (13 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D - 117 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 4 470 302.61 F dans le but de réaliser des amortissements complémentaires en 2024.

Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020-2025 D - 117 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit budgétaire supplémentaire de 4 470 302.61 F dans le but de réaliser des amortissements complémentaires en 2024.

Vu la politique en matière d'amortissements complémentaires menée par l'Exécutif en vue de diminuer les charges d'amortissements dans l'optique de futurs investissements ;

Vu l'opportunité de réaliser des amortissements complémentaires en 2024 sur les objets suivants :

- Fonds intercommunal du développement urbain (FIDU) : 414 100 F
- Trottoir route de l'Hospice : 303 600 F
- Piste véhicules d'urgence Clos-les-Noyers : 163 438.96 F
- Réfection du chemin Asset-Boret : 132 482 F
- Réfection du chemin des Ambys : 133 280.80 F
- Collecteur route d'Hermance lots 5 et 15 : 2 746 197.80 F
- Séparatif du réseau RC d'Hermance : 577 203.05 F

Conformément à l'art. 30, al. 1, let. d de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide par**

13 oui, soit à l'unanimité

1. De procéder à un amortissement complémentaire sur les crédits relatifs à :

- Fonds intercommunal du développement urbain (FIDU) : 414 100 F
- Trottoir route de l'Hospice : 303 600 F
- Piste véhicules d'urgence Clos-les-Noyers : 163 438.96 F
- Réfection du chemin Asset-Boret : 132 482 F
- Réfection du chemin des Ambys : 133 280.80 F
- Collecteur route d'Hermance lots 5 et 15 : 2 746 197.80 F
- Séparatif du réseau RC d'Hermance : 577 203.05 F

2. De comptabiliser ces montants dans le compte de résultats 2024 sous les rubriques 383 et 387 « amortissement complémentaire du patrimoine administratif ».

3. D'ouvrir à cet effet, au Maire, un crédit budgétaire supplémentaire 2024 de 4 470 302.61 F.

4. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D - 118.



À l'unanimité des voix (13 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D - 118 – Proposition du Maire relative à l'ouverture du crédit de 514 000 F destiné au versement de la contribution annuelle 2025 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020-2025 D - 118 – Proposition du Maire relative à l'ouverture du crédit de 514 000 F destiné au versement de la contribution annuelle 2025 au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises.

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

Considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes ;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide**

par 12 oui et 1 abstention

1. D'ouvrir au Maire un crédit de 514 000 F pour le versement d'une contribution au fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun").

3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique N° 0290.36602 dès 2026.



4. D'autoriser le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D - 119.

À l'unanimité des voix (13 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D - 119 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 134'000 TTC pour la relocalisation de places de stationnement et d'éléments modérateurs de trafic à la route de Chevrens – hameau de Bassy.

Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020-2025 D - 119 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 134'000 TTC pour la relocalisation de places de stationnement et d'éléments modérateurs de trafic à la route de Chevrens – hameau de Bassy

Vu l'exposé des motifs ;

Vu la suppression des places de stationnement et des éléments modérateurs de trafic à la route de Chevrens, à la hauteur du hameau de Bassy, en septembre 2024, pour la mise aux normes (LHand) des quais des arrêts de bus « Bassy » ;

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 2 décembre 2024 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par 13 oui, soit à l'unanimité**

1. De réaliser des travaux de construction pour la relocalisation de places de stationnement et d'éléments modérateurs de trafic à la route de Chevrens – hameau de Bassy.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de CHF 134'000 TTC, destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de CHF 134'000 TTC au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée en 2025.
5. D'autoriser M. le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°2.

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D - 120.

À l'unanimité des voix (13 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D - 120 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 278'000 TTC pour la réalisation d'un trottoir au chemin des Avallons 15 et d'une liaison piétonne entre le chemin des Avallons et la route d'Hermance.



Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020-2025 D - 120 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction de CHF 278'000 TTC pour la réalisation d'un trottoir au chemin des Avallons 15 et d'une liaison piétonne entre le chemin des Avallons et la route d'Hermance

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le dossier d'autorisation de construire DD/107883/1-2 accordée les 4 mai 2022 et 26 avril 2023 par l'Office des autorisations de construire pour la création d'une liaison piétonne entre le chemin des Avallons 15 et la route d'Hermance ;

Vu la conformité de ces aménagements avec le Plan directeur des chemins pour piétons qui fait partie intégrante du Plan directeur communal, rapport final, version du 17 avril 2024 – 2ème consultation publique ;

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 2 décembre 2024 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par 13 oui, soit à l'unanimité**

1. De réaliser des travaux de construction pour la réalisation d'un trottoir au chemin des Avallons 15 et d'une liaison piétonne entre le chemin des Avallons et la route d'Hermance ;
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de CHF 278'000 TTC, destiné à ces travaux
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de CHF 278'000 TTC au moyen de 30 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée en 2025.
5. D'autoriser M. le Maire à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°2.

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 121.

À l'unanimité des voix (13 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D - 121 – Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération N° 2020-2025 D – 079 du 14 février 2023 - « Proposition du Maire relative à la participation au capital social d'un montant de 2'200'000 F de la commune d'Anières en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières ».

Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020-2025 D - 121 - Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération N° 2020-2025 D – 079 du 14 février 2023 - « Proposition du Maire relative à



la participation au capital social d'un montant de CHF 2'200'000 de la commune d'Anières en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières »

Vu l'exposé des motifs ;

Vu la délibération votée le 14 février 2023, relative à la participation au capital social d'un montant de CHF 2'200'000 de la commune d'Anières en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières ;

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 2 décembre 2024 ;

Conformément à la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide**

par 13 oui, soit à l'unanimité

D'annuler la délibération 2020-2025 – D – 079 du 14 février 2023 – « Proposition du Maire relative à la participation au capital social d'un montant de CHF 2'200'000 de la commune d'Anières en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières ».

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D – 122.

À l'unanimité des voix (13 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D – 122 – Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération N° 2020-2025 D – 080 du 14 février 2023 – « Proposition du Maire relative à l'octroi d'un prêt de 2'300'000F de la commune d'Anières en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières ».

Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020-2025 D - 122 - Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération No 2020-2025 D – 080 du 14 février 2023 – « Proposition du Maire relative à l'octroi d'un prêt de CHF 2'300'000 de la commune d'Anières en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières »

Vu l'exposé des motifs ;

Vu la délibération votée le 14 février 2023, relative à l'octroi d'un prêt de 2'300'000F de la commune d'Anières en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières ;

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 2 décembre 2024 ;

Conformément à la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;



Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide**

par 13 oui, soit à l'unanimité

1. D'annuler la délibération 2020-2025 – D – 080 du 14 février 2023 – « Proposition du Maire relative à l'octroi d'un prêt de CHF 2'300'000 de la commune d'Anières en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune d'Anières ».

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D - 123.

À l'unanimité des voix (13 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération 2020-2025 D - 123 – Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération N° 2020-2025 D – 099 du 12 décembre 2023 – « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de 4'500'000 francs destiné à l'octroi d'un prêt en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune, sous conditions ».

Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020-2025 D - 123 - Proposition du Maire relative à l'annulation de la délibération N° 2020-2025 D – 099 du 12 décembre 2023 – « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'500'000 destiné à l'octroi d'un prêt en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune, sous conditions »

Vu l'exposé des motifs ;

Vu la délibération votée le 12 décembre 2023, relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'500'000 destiné à l'octroi d'un prêt en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune, sous conditions

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 2 décembre 2024 ;

Conformément à la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide**

par 13 oui, soit à l'unanimité

D'annuler la délibération 2020-2025 – D – 099 du 12 décembre 2023 – « Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 4'500'000 destiné à l'octroi d'un prêt en faveur de la société CADi-LAC SA en formation pour la réalisation d'un chauffage à distance sur la commune, sous conditions »



Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D - 124.

À l'unanimité des voix (13 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 - D 124 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction d'un montant total de CHF 19'500'000 TTC pour la réalisation d'un réseau de chauffage à distance comprenant le raccordement et les équipements de 39 sous-stations.

Mme la Présidente cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire Pascal WASSMER relève que, ce soir, le Conseil municipal va voter sur la réalisation du chauffage à distance, projet qui a été initié suite au CET (Concept Energétique Territorial). Pour rappel, le CET a permis de mettre en place une stratégie et d'étudier les ressources disponibles sur le territoire de la commune. Différentes actions ont été identifiées. Elles ont été présentées au Conseil municipal au début de la dernière législature. La première consiste à créer un réseau de chaleur à distance (CAD), basé sur l'eau du lac, au centre du village en raison de la densité du bâti et des gros consommateurs que sont les équipements publics et les immeubles de logement. En parallèle du démarrage de cette première étape, il est toujours prévu, dans le cadre du CET, de lancer les études pour évaluer les possibilités de créer des mini-réseaux alimentés par la géothermie à l'extérieur du centre du village, dans les zones villas et le hameau de Chevrens. Pour en revenir au CAD, il s'agit d'un projet ambitieux pour l'avenir de la commune et des générations futures. Certes, il s'agit d'un engagement important qui est demandé au Conseil municipal ce soir. Mais il y aura à terme un retour sur investissement par la vente de la chaleur. M. le Maire Pascal WASSMER ne rappellera pas ce soir tous les objectifs environnementaux, mais la neutralité carbone et l'indépendance énergétique en sont les principaux. Les agriculteurs et les vignerons pourraient également bénéficier, par le biais de ce projet de CAD, d'un réseau d'eau brute pour l'irrigation de la zone agricole. Le canton a fait part à la commune de son vif intérêt et a même lancé une étude de faisabilité. M. le Maire Pascal WASSMER a déjà utilisé cette analogie en commission, mais il la trouve parlante : il serait inimaginable de concevoir une Suisse sans barrages. Grâce aux investissements et à l'audace de nos aïeux, nous bénéficions aujourd'hui de ces indispensables et stratégiques infrastructures énergétiques.

M. Yves GUBELMANN souligne qu'avant tout, le PLR Anières tient à assurer à l'Assemblée qu'il soutient le projet ambitieux de réseau de chauffage à distance. Le PLR Anières est convaincu de sa pertinence tant pour répondre aux enjeux énergétiques dont M. le Maire vient de parler que pour contribuer au développement durable de la commune. Cependant, en raison du contexte actuel marqué par l'approche des prochaines élections municipales et de l'importance des montants financiers à engager, la majorité du groupe PLR Anières pense qu'il est judicieux et nécessaire de reporter ce vote. Un tel investissement, bien qu'essentiel, mérite une adhésion forte et éclairée de l'ensemble de la population. Le groupe PLR estime que ce report permettra d'abord d'organiser une consultation publique. Cette démarche permettra de s'assurer de bien informer les habitants sur les nouveaux enjeux liés à cet investissement (par exemple la hausse du prix de l'électricité), de les rassurer et de répondre à leurs interrogations. Cette consultation doit se faire avant le vote, afin de ne pas mettre les habitants devant le fait accompli. Ce report permettra également de renforcer l'adhésion citoyenne. Un dialogue ouvert et transparent contribuera à lever les craintes potentielles, réduisant ainsi le risque d'oppositions qui pourraient nuire à la mise en œuvre du projet. Ce report permettra également de consolider l'impact financier. La commune d'Anières doit pouvoir financer le projet du CAD, dans un premier temps. Par la suite, elle devra aussi amortir et surtout réinvestir pour s'assurer que les installations restent performantes et en parfait état de marche. Enfin, il sera indispensable que ce projet permette à la commune de bénéficier de réserves de liquidités suffisantes pour faire face à toute éventualité. Ce report permettra également de respecter les priorités démocratiques. Les élections municipales à venir offriront l'opportunité d'inclure ce projet dans les discussions électorales et de s'assurer qu'il reflète les attentes des citoyens. Pour ces raisons, le groupe PLR Anières demande de voter un report du vote qui est à l'ordre du jour ce soir, à une date ultérieure, après les élections municipales, afin de garantir un processus apaisé et démocratique. Ce report n'est d'aucune façon une remise en cause du projet, mais une manière d'assurer son succès à long terme. Le groupe PLR Anières remercie le Conseil municipal d'avance et reste convaincu que ce projet, s'il est préparé et soutenu, sera une réussite pour Anières.

M. Philippe GAILLARD annonce que, dans sa majorité, Ensemble pour Anières votera pour cette délibération, conscient que le chauffage à distance est un projet d'envergure, au montant très



important, qui affirme concrètement la volonté ambitieuse de placer Anières sur le chemin de la transition écologique. La commune a la chance de disposer de moyens financiers nécessaires pour une telle ambition, grâce à de l'argent mis de côté destiné aux générations futures. Justement, ce projet incarne une vision collective et durable s'adressant aux nouvelles générations. Cependant, pour que ce projet soit mené à son terme avec succès, Ensemble pour Anières fait deux recommandations à l'Exécutif. La première consiste à prévoir une communication extrêmement claire à l'intention de l'ensemble des communiens démontrant que le chauffage à distance les concerne tous, qu'il est non seulement une réponse aux enjeux environnementaux mais aussi une opportunité d'investir dans le bien collectif et le futur du village. Les bâtiments publics, l'école, la salle communale y seront raccordés et, par équité, les habitants hors trajet du CAD bénéficieront de subventions pour les inciter à changer leur système de chauffage. La deuxième recommandation consiste à se doter des compétences d'un planificateur professionnel, compte tenu de la complexité du projet, des échéances très serrées et des nombreux intervenants. Forte de ces recommandations, la majorité d'Ensemble pour Anières votera ce projet d'avenir.

M. le Maire Pascal WASSMER indique que l'Exécutif a également pensé à reporter ce projet pour des raisons politiques. S'il y a renoncé, c'est parce que les autorisations de construire, chèrement acquises, seront caduques dans un an, sans possibilité d'une ultime prolongation. Redéposer des demandes d'autorisations de construire présente les risques suivants. Par exemple, des compensations écologiques plus importantes que la roselière prévue pourraient être demandées par les services de l'Etat. Il faut également mentionner les risques de recours, et surtout les surcoûts : le simple fait de redéposer des demandes d'autorisations de construire coûterait à la commune au minimum CHF 200'000, sans compter toutes les plus-values liées aux travaux. Et tout cela sans garantie de temporalité, c'est-à-dire sans savoir quand ce projet pourra être réalisé. Pour finir, il ne faut pas négliger le risque que certaines personnes qui ont manifesté leur intérêt décident de ne pas attendre et envisagent d'autres solutions alternatives. Par ailleurs, concernant la communication, il est prévu un tout-ménage, avec une communication début janvier (bien sûr dans l'hypothèse où cette délibération est votée ce soir), ainsi qu'une séance publique à la fin du mois de janvier.

M. Éric WEHRLI signale que le groupe Le Centre soutiendra également la demande d'ouverture de crédit pour le CAD. Les arguments ont été donnés aussi bien par M. Philippe GAILLARD que par M. le Maire. Il n'est pas opportun de retarder davantage ce projet, dont il est question depuis bien longtemps. Le Conseil municipal a été informé à plusieurs reprises déjà. Les arguments principaux pour aller de l'avant maintenant ont été indiqués par M. le Maire, à savoir les autorisations de construire et le fait que certaines personnes qui désireraient se raccorder au réseau pourraient changer d'avis si la commune continue à traîner les pieds.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente rappelle que l'entrée en matière a été acceptée à l'unanimité. Dès lors, elle donne lecture du dispositif de la délibération et met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020-2025 D - 124 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction d'un montant total de CHF 19'500'000 TTC pour la réalisation d'un réseau de chauffage à distance comprenant le raccordement et les équipements de 39 sous-stations

Vu l'exposé des motifs ;

Vu la volonté de l'Exécutif de financer l'intégralité du projet, suite à la rétractation en 2023 et 2024 de deux partenaires financiers adjudicataires ;

Vu les estimations financières fournies par le bureau d'ingénieurs civils Solfor ;

Vu les crédits d'études votés le 14 juin 2016, le 21 février 2017, le 26 septembre 2017, le 17 novembre 2020 et le 22 juin 2021 ;

Vu les autorisations de construire DD 313743 concernant la réalisation du réseau terrestre du 17 janvier 2022 et DD 313741 pour la partie lacustre du 7 juin 2022 ;

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 2 décembre 2024 ;



Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide**

par 9 oui et 4 abstentions

1. De réaliser les travaux de construction d'un réseau de chauffage à distance comprenant le raccordement et les équipements de 39 sous-stations.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de CHF 19'500'000 TTC destiné à ces travaux, auquel s'ajoutera le montant des crédits d'étude de CHF 991'000 TTC, soit un montant total de CHF 20'491'000 TTC.
3. De prendre acte qu'une subvention de CHF 178'000 sera demandée au Fonds énergie des collectivités publiques de l'Office cantonal de l'énergie.
4. De comptabiliser les dépenses et les recettes dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027.
6. D'autoriser M. le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 19'500'000 afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D - 125.

À l'unanimité des voix (13 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D - 125 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction d'un montant total de CHF 2'000'000 TTC pour le raccordement et les équipements de 22 sous-stations en sus des 39 sous-stations initialement prévues dans le cadre du projet de réalisation d'un chauffage à distance.

Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020-2025 D - 125 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit de construction d'un montant total de CHF 2'000'000 TTC pour le raccordement et les équipements de 22 sous-stations en sus des 39 sous-stations initialement prévues dans le cadre du projet de réalisation d'un chauffage à distance

Vu l'exposé des motifs ;

Vu la volonté de l'Exécutif d'égalité de traitement entre tous les propriétaires se trouvant sur le tracé du chauffage à distance ;

Vu les estimations financières fournies par le bureau d'ingénieurs civils Solfor ;

Vu les crédits d'études votés le 14 juin 2016, le 21 février 2017, le 26 septembre 2017, le 17 novembre 2020 et le 22 juin 2021 ;

Vu le rapport de la commission « Assainissement, routes, sécurité, développement durable » du 2 décembre 2024 ;



Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m loi de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide**

par 7 oui et 6 abstentions

1. De réaliser les travaux de raccordement et d'équipement de 22 sous-stations en sus des 39 sous-stations initialement prévues dans le cadre du projet de réalisation d'un chauffage à distance.
2. D'ouvrir à M. le Maire un crédit de CHF 2'000'000 TTC, destiné à ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2027.
5. D'autoriser M. le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 2'000'000 afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D - 126.

À l'unanimité des voix (13 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D - 126 – Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 682'000 TTC destiné à la réalisation des aménagements extérieurs (préau) dans le cadre des travaux de l'agrandissement de l'école, sise rue Centrale 64. Parcelle No 5573/RF 29.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI fait part de la position d'Ensemble pour Anières sur ce sujet. Elle rappelle en préambule que, lors du vote pour le crédit de construction lié à l'agrandissement de l'école, les commissaires ont souligné l'importance d'accorder une attention particulière à l'aménagement des aires de jeux. A ce moment-là, il leur a été précisé qu'un budget global était prévu pour l'agrandissement de l'école mais qu'aucun plan détaillé n'était encore disponible. L'organisation d'une concertation sur le projet du préau regroupant élèves, enseignants, la direction de l'école, le GIAP, le DIP ainsi que le service parcs et voirie et le concierge de l'école a été approuvée par les membres de la commission Urbanisme. Les commissaires ont d'ailleurs formulé des attentes claires, telles que la création d'un préau inclusif adapté tant aux enfants à mobilité réduite qu'à la réduction des inégalités de genre, ainsi qu'une conception respectueuse de l'environnement visant à minimiser les îlots de chaleur et à préserver la biodiversité. Dans le cadre de la démarche participative, l'organisation d'une exposition à la fin du mois de juin dernier, ouverte aux parents des élèves, a été mise en place avec pour objectif de partager le travail accompli. Il est bon de rappeler également que, lors de chaque commission Urbanisme, les membres ont été régulièrement tenus informés des avancées de la concertation. Un devis général a été présenté à la commission et, conformément aux demandes des commissaires, a été revu à la baisse par une diminution des installations de jeux. En comparaison à d'autres projets, celui-ci se distingue par la nécessité de travaux de terrassement importants et par les exigences imposées par le DIP, impactant ainsi le coût d'aménagement des surfaces. Malgré cela, les commissaires ont pu constater, sur la base d'une liste d'aménagements similaires réalisés à Genève, que les coûts de ce projet restent tout à fait cohérents avec ceux des projets comparables. Il paraît en outre essentiel de relever qu'Anières ne possède qu'une seule place de jeux, qui est le préau de l'école. Les autorités communales se doivent d'adopter une vision globale et d'anticiper les besoins futurs. Le Conseil municipal a opté pour une densification de la zone 5 au centre d'Anières, ce qui impliquera, à terme, davantage d'habitats groupés et une augmentation du nombre d'appartements. Ces logements destinés en grande partie à des familles



ne disposeront pas de jardins privatifs. Par conséquent, le préau de l'école deviendra un lieu central pour les enfants d'Anières et leurs familles, avec une fréquentation encore plus importante que celle d'aujourd'hui. Il est donc primordial que les installations de jeux soient de bonne qualité, afin qu'elles soient durables et résistantes en vue du nombre d'usagers à venir. Pour toutes ces raisons et pour les enfants aniérois, Ensemble pour Anières invite le Conseil municipal à accepter ce crédit complémentaire.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération.

Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020-2025 D - 126 - Proposition du Maire relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 682'000 TTC destiné à la réalisation des aménagements extérieurs (préau) dans le cadre des travaux de l'agrandissement de l'école, sise rue Centrale 64. Parcelle No 5573/RF 29.

Vu l'exposé des motifs ;

Vu le crédit d'engagement de CHF 12'350'000 TTC voté par le Conseil municipal le 4 avril 2023 et approuvé par le département le 25 mai 2023 ;

Vu que le crédit initial intégrait un budget de CHF 486'653 TTC concernant une possible rénovation du préau et aménagements extérieurs ;

Vu le projet d'aménagement extérieur du bureau Echo architectes paysagistes développé dans le cadre d'une démarche participative, d'un montant de CHF 1'115'334 TTC, intégrant les réflexions ultérieures de rénovation de la surface du préau, végétalisation et création de divers jeux ;

Vu la présentation du dossier à la commission « Urbanisme et constructions » du 3 décembre 2024, lors de laquelle il a été confirmé le préavis favorable par 5 oui, 2 non, 1 abstention, pour l'engagement des travaux et l'ouverture d'un crédit complémentaire de TTC 682'000 F ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984 ;

Sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide**

par 11 oui et 2 abstentions

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de CHF 682'000 TTC destiné à la réalisation des aménagements extérieurs (préau) dans le cadre des travaux de l'agrandissement de l'école, sise rue Centrale 64. Parcelle No 5572/RF 29.

2. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 4 avril 2023.

Mme la Présidente propose de passer au vote pour l'entrée en matière de la délibération N° 2020-2025 D - 127.

À l'unanimité des voix (13 oui), le Conseil municipal vote favorablement l'entrée en matière pour le traitement de la délibération N° 2020-2025 D - 127 – Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2023.

Mme la Présidente donne lecture du dispositif de la délibération.



Concernant le message du Conseil de fondation, Mme Meret BLANC-ODERMATT rappelle qu'il avait été demandé d'ajouter le placement à terme en tant qu'élément marquant de cette période et de la suivante. Elle souhaite savoir si cela a été fait.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH s'était engagée à transmettre cette demande à l'auditeur, ce qui a été fait.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente met la délibération suivante au vote :

Délibération N° 2020-2025 D - 127 - Proposition du Maire relative à l'approbation du bilan et du compte de pertes et profits de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » - Exercice 2023.

Vu l'exposé des motifs ;

Vu l'article 13 des statuts de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » du 16.02.2010 ;

Vu le bilan et le compte de pertes et profits au 31 décembre 2023 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » et le rapport de gestion de l'organe de révision Berney Associés à Genève du 18 mars 2024 ;

Vu le préavis favorable sur les comptes 2023 de la fondation de la commune d'Anières pour le logement, pris à l'unanimité par le Conseil de fondation de la commune d'Anières le 18 mars 2024 ;

Vu le préavis favorable sur les comptes 2023 de la fondation de la commune d'Anières pour le logement, pris à l'unanimité par l'Exécutif lors de sa séance du 14 octobre 2024 ;

Vu le préavis favorable de la commission des finances du 19 novembre 2024 ;

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

sur proposition du Maire,

**le Conseil municipal
décide
par 13 oui, soit à l'unanimité**

1. D'approuver le compte de pertes et profits au 31 décembre 2023 de la « Fondation de la commune d'Anières pour le logement » avec un montant de CHF **41'405.85** de charges et de CHF **0.00** de revenus, l'excédent de charges s'élevant à CHF **41'405.85**.

2. D'approuver la diminution de la fortune nette de CHF **41'405.85**.

3. D'approuver le bilan au 31 décembre 2023 totalisant tant à l'actif qu'au passif CHF **4'632'210.44**.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au point 6 de l'ordre du jour, soit les projets de motions.

Point 6 – Projets de motions.

Pas de projet de motion.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point 7 de l'ordre du jour, soit les projets de résolutions.

Point 7 – Projet(s) de résolution(s)



Pas de projet de résolution.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point qui a été ajouté à l'ordre du jour, soit le traitement de la pétition.

Traitement de la pétition émanant du FC COHERAN



Pétition en annexe du procès-verbal de la présente séance

Conformément au titre IV du règlement du Conseil municipal, article 33, Mme la Présidente cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire Pascal WASSMER propose le renvoi de la pétition du FC COHERAN en commission Urbanisme, dans laquelle le projet de construction du centre sportif est traité.

Mme la Présidente fait voter cette proposition.

A l'unanimité (13 voix), le Conseil municipal renvoie la pétition du FC COHERAN en commission Urbanisme.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au point 8 de l'ordre du jour, soit les propositions du Maire et des Adjoints.

Point 8 – Propositions du Maire et des Adjoints

Mme la Présidente cède la parole à M. le Maire Pascal WASSMER, qui n'a pas de propositions.

Mme la Présidente cède la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH, qui n'a pas de propositions.

Mme la Présidente cède la parole à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT, qui n'a pas de propositions.

La parole n'étant pas demandée, Mme la Présidente passe au point 9 de l'ordre du jour, soit les communications du Maire et des Adjoints.

Point 9 – Communications du Maire et des Adjoints

Mme la Présidente passe la parole à M. le Maire Pascal WASSMER.

M. le Maire Pascal WASSMER relève tout d'abord que l'ordre du jour de la séance du Conseil municipal a été mené tambour battant par Mme la Présidente, à tel point qu'il en a oublié de remercier Mme Marie CHAVAZ pour la préparation du budget. Il corrige sans tarder cet oubli et adresse, au nom de l'Exécutif, ses vifs remerciements à Mme Marie CHAVAZ.

M. le Maire Pascal WASSMER souhaitait par ailleurs répondre à une intervention faite lors du dernier Conseil municipal, concernant le Triangle, soit cette parcelle située entre la route de Sous-Chevrens et le chemin des Lieux. Des inquiétudes avaient été émises quant aux rassemblements de jeunes à cet endroit, sur le banc. L'Exécutif a profité de sa rencontre périodique avec la police cantonale (la police de proximité) pour discuter de ce point. La police de proximité a indiqué qu'elle connaissait ces jeunes et qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter.

Mme la Présidente remercie M. le Maire Pascal WASSMER pour ses communications et en profite pour remercier, au nom du Délibératif, Mme Maire CHAVAZ pour l'ensemble de son œuvre.



Mme la Présidente cède la parole à Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH, qui n'a pas de communications.

Mme la Présidente cède la parole à M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT.

M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT a deux communications. La première concerne les montants des subventions dans les rapports de la commission Sociale. Les membres du Conseil municipal ont pu entendre ce soir que les chiffres avaient été donnés dans le rapport. Après consultation de M. ZUIN, il ressort en effet qu'il n'y a aucune raison de ne pas indiquer dans les rapports des commissions les montants distribués aux associations. D'après M. ZUIN, il s'agit probablement d'une confusion avec les montants versés aux privés à titre d'aide sociale. Par conséquent, les montants des subventions seront à nouveau indiqués dans les rapports de la commission Sociale, comme cela a été le cas ce soir déjà.

La deuxième communication concerne le restaurant « Côté Vignes ». M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT ne reviendra pas sur les informations que M. Éric WEHRLI a données ce soir dans son rapport. Il signale en revanche qu'après avoir reçu les quatre derniers candidats, le comité a sélectionné deux candidats, qui ont dû lui proposer une dégustation et présenter un business plan afin d'être départagés. A la suite de l'étude finale des dossiers, selon le cahier des charges, le professionnalisme et les vœux de la commune quant au style à donner au restaurant « Côté Vignes », le comité a décidé à l'unanimité de retenir la candidature de MM. Nick SÉCHAUD et Hugo DUTHU pour reprendre le restaurant « Côté Vignes » dès la fin février 2025. MM. SÉCHAUD et DUTHU détiennent actuellement le restaurant « Le Cottage ».

Mme la Présidente remercie M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT pour ces informations.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente passe au point 10 de l'ordre du jour, soit les questions écrites ou orales.

Point 10 - Questions écrites et orales

M. Pierre-Yves DECHEVRENS était intervenu il y a quelque temps à propos de la caisse du parking du Clos-les-Noyers, qui était placée à un endroit inapproprié. Il remercie l'Exécutif de l'avoir déplacée dans le parking souterrain lui-même, de sorte que les usagers voient qu'il y a une caisse puisqu'ils passent obligatoirement devant. Ils peuvent donc payer leur stationnement et vaquer à leurs occupations, sans être obligés de chercher un peu partout cette caisse qui était difficile à trouver. M. Pierre-Yves DECHEVRENS remercie la Mairie de sa diligence.

M. Pierre-Yves DECHEVRENS en vient ensuite aux décorations de Noël. Chevrens et surtout Bassy sont peu pourvus en décorations de Noël. Il serait souhaitable d'en mettre quelques-unes, comme cela s'est fait dans le passé. Il est compréhensible que le village principalement décoré soit Anières, mais M. Pierre-Yves DECHEVRENS remarque, en plaisantant, qu'il apprécie quand « la République indépendante de Chevrens » est décorée, de même que Bassy. Plus sérieusement, il faut reconnaître que Bassy et Chevrens sont pauvrement décorés.

Enfin, M. Pierre-Yves DECHEVRENS a constaté que, cette année, la patinoire était plus petite que d'habitude.

M. l'Adjoint Pascal PÉCAUT indique que la taille de la patinoire n'a pas changé – ou alors il n'en a pas été informé. Il le confirmera lors de la séance du Conseil municipal du mois de janvier prochain. Dès que sa santé le lui permettra, il se rendra à la patinoire pour voir ce qu'il en est.

Mme Denyse BARBEZAT-FORNI souhaite faire une déclaration par rapport au résultat du référendum :

« Le 24 novembre dernier, la population a refusé avec clarté notre projet d'appartements pour seniors et personnes à mobilité réduite, projet soutenu par la grande majorité du Conseil municipal et l'Exécutif.



Ce projet dont le souhait fut exprimé par le Conseil municipal et porté par ses délégués au Conseil de fondation n'était certes pas parfait, mais ses membres ont beaucoup œuvré pour qu'il tende à le devenir. Appartements aménagés confortablement, prestations médicales et sociales prévues sur place pour les locataires et les Aniérois, conception du lieu favorisant la rencontre entre locataires grâce à une salle commune et une salle mise à disposition des villageois, synergies à développer avec le foyer de l'Astural comme par exemple la possibilité de commander son repas ou de faire entretenir son linge, places de parking prévues, arrêt de bus desservant l'immeuble, marché aux légumes hebdomadaire jouxtant le bâtiment se déroulant durant une période de l'année et appelé à se développer. Non, nos seniors n'étaient pas isolés.

Non, Chevrens n'est pas le bout du monde. Oui, ce projet était prévu pour des personnes autonomes et il n'était pas question de construire un EMS ni d'appartements protégés. Non, le crédit n'était pas excessif. Le coût de cette réalisation correspondait au prix du marché aniérois. Lors de ce référendum, ce projet a malheureusement été travesti par des opposants qui ne voyaient en lui que peu de choses favorables, allant jusqu'à mettre en doute le plan financier du projet pourtant solidement établi. En effet, les revenus générés par les loyers garantissaient une rentabilité suffisante pour couvrir les coûts financiers liés à l'exploitation de l'immeuble. Ces projections ont été validées par deux agences immobilières.

Je voudrais ce soir dire que nous avons pris nos responsabilités face à la problématique que la commune rencontre en ne possédant pas d'appartements accessibles avec ascenseur, ce qui ne lui permet pas de répondre aux besoins des seniors. Malheureusement, la corde émotionnelle du bâtiment a également joué en défaveur de ce projet. Mais entre maintenir un bâtiment vétuste, transformé à maintes reprises et devenu difficilement exploitables pour y réaliser des appartements selon les normes exigées aujourd'hui, ou avoir le courage d'opter pour une démolition dans le but de permettre à nos aînés de rester sur la commune, je me dis que j'ai pris mes responsabilités, que j'ai fait le bon choix et que j'ai tenu ma promesse électorale.

A l'appui de ces quelques mots, je vais vous lire une lettre d'un lecteur parue aujourd'hui dans la presse dans laquelle résonne la problématique du logement des seniors et son dénouement heureux.

Vésenaz, le 16 décembre

Pour un couple de plus de 83 ans, intégrer une résidence pour personnes âgées autonomes n'est pas évident. Les réticences peuvent être prégnantes, en fonction du mode de vie auquel vous vous apprêtez à renoncer et l'option complexifiée par une offre limitée.

Avant de nous déterminer, nous avons tenté de louer un appartement plus proche de la ville et de ses commodités. Vaine démarche. Aisés financièrement, la location ne nous a pas été attribuée, même après avoir confié la vente de notre bien immobilier à l'agence censée sélectionner les futurs locataires. Sensation éprouvée : les vieux sont inéluctablement écartés.

A toute chose, malheur est bon. Domiciliés depuis quatre ans au sein de la Résidence pour personnes âgées autosuffisantes Les crêts de Vésenaz, nous avons eu l'opportunité d'apprécier les avantages induits par ce nouvel encadrement. La décision de rejoindre une communauté de seniors, c'est prendre conscience qu'une vieillesse accomplie est tributaire de notre état de santé physique et mental. En réalité, la mythologie de l'indépendance est confrontée à la dépossession d'une maîtrise parfaite de notre autonomie et révèle parfois la contrainte de compter sur des tiers pour tenter de vivre dignement. Dans ce contexte, la classe sociale n'est pas déterminante, dans la mesure où les individus atteints de faiblesse restent vulnérables en dépit de leur statut socioéconomique [...].

Je terminerai mon intervention en disant que notre projet s'apparentait, à sa mesure bien évidemment, à la Résidence des Crêts de la Capite où ce couple de personnes âgées a l'air de passer une retraite paisible. »

M. Jean-Luc RICHARDET a deux questions. La première s'inscrit dans la continuité de l'intervention de Mme Denyse BARBEZAT-FORNI et concerne le référendum du 24 novembre. La deuxième, plus légère, concerne le parc à chiens. M. Jean-Luc RICHARDET souhaite en effet revenir sur ce point qui a été souvent évoqué ici mais qui n'évolue pas beaucoup. Il commencera avec le référendum du 24 novembre. Il y a environ trois semaines que la population aniéroise s'est prononcée et a refusé la construction telle qu'elle était soutenue dans un premier temps par la fondation et dans un deuxième



temps par les autorités municipales et exécutives. En règle générale, quand la population s'exprime, notamment par le biais d'un référendum, les autorités, qu'elles soient fédérales – par le biais du Conseil fédéral –, cantonales – par le biais du Conseil d'Etat – ou communales – par le biais des Exécutifs – donnent un avis sur le vote, de satisfaction quand la population les a suivies et, quand elles ont été désavouées, elles s'expriment sur la suite qu'elles entendent donner. Or, aujourd'hui, trois semaines après le référendum, c'est le mutisme. Les Aniérois n'ont pas la moindre idée sur la manière dont l'Exécutif veut reprendre le sujet, reprendre contact avec les référendaires, peut-être élargir la discussion au sein du Conseil municipal ou vis-à-vis de la société civile. Ce fait étonne M. Jean-Luc RICHARDET, qui aurait souhaité entendre l'Exécutif ce soir, étant précisé que les conseillers municipaux sont questionnés par la population et n'ont pas de réponses à donner.

M. Jean-Luc RICHARDET en vient à sa deuxième question. De mémoire au début de cette année, il était intervenu pour demander que la commune revalorise légèrement le parc à chiens, qui est un endroit merveilleux pour ceux qui possèdent des chiens – ils sont plusieurs autour de cette table à être dans ce cas –, mais un endroit boueux, un endroit crotteux, avec un banc nauséabond, vert de mousse, sur lequel on n'ose pas s'asseoir. M. Jean-Luc RICHARDET avait simplement demandé deux bancs, un peu de tout-venant dans l'allée centrale pour que les personnes puissent se promener sans se croter les pieds, et un point d'eau. Sur ce dernier élément, M. le Maire lui avait répondu qu'il y aura probablement un point d'eau avec l'installation d'une hydrante. M. Jean-Luc RICHARDET attend des réponses de la part de la Mairie ce soir.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH remercie M. Jean-Luc RICHARDET pour sa question relative au projet route de Chevrens 100, c'est-à-dire l'Astural, qui lui donne l'occasion de s'exprimer aujourd'hui et d'informer le Conseil municipal sur les démarches en cours. Le référendum du 24 novembre dernier signifie clairement l'abandon du projet initialement prévu à Chevrens. A titre personnel, comme Mme Denyse BARBEZAT-FORNI, elle tient à exprimer son regret quant au refus des Aniérois concernant la construction des logements pour seniors sur le site de l'ancienne ferme. Cependant, l'avenir ne se construit ni sur des regrets, ni sur des divisions, mais sur des initiatives qui rassemblent. Il est désormais essentiel de tourner la page et de travailler ensemble à l'élaboration d'un projet ambitieux, réaliste et fédérateur qui, en outre, puisse répondre aux attentes du plus grand nombre. Pour atteindre cet objectif, l'Exécutif souhaite engager une démarche offrant la possibilité à tous les citoyens, à toutes les parties prenantes, dans un premier temps, de s'exprimer puis, dans un second temps, de participer à une concertation permettant de déterminer un nouveau projet qui convienne au plus grand nombre. Dans cette perspective, l'Exécutif a déjà pris contact avec le comité référendaire et convenu une collaboration avec ce dernier dès le début de l'année prochaine. Il souhaite que cette démarche soit ouverte non seulement au comité référendaire mais également à tous les habitants désirant s'impliquer. Par ailleurs, les conseillers municipaux et l'ensemble de la population seront informés des actions prévues, au cours du premier trimestre.

Concernant le parc à chiens, M. le Maire Pascal WASSMER rappelle que le projet d'hydrante avait été présenté en commission. Le réseau actuel de l'hydrante étant en mauvais état, il était proposé de le refaire entièrement, en en revoyant également le tracé, pour qu'il passe sous la route. Ce projet était particulièrement coûteux. M. le Maire Pascal WASSMER ne se rappelle plus le chiffre exact, mais le montant était considérable. La commission avait discuté du projet en début de législature et l'avait refusé à la majorité. Une étude est en cours afin de voir dans quelle mesure l'ancien réseau peut malgré tout être rénové, ce qui serait bien moins coûteux. M. le Maire Pascal WASSMER reviendra prochainement en commission sur cet objet. Pour ce qui est du chemin, il avait indiqué que les services communaux examineraient la possibilité de mettre du tout-venant, en d'autres termes de la matière du Salève, ou argilo-calcaire. Le dossier est en cours. A noter que, renseignements pris, il n'existe pas actuellement de chemin en argilo-calcaire dans le parc à chiens, contrairement à ce que M. Jean-Luc RICHARDET avait mentionné. Quant à l'entretien des bancs, le nécessaire sera fait.

M. Yves GUBELMANN revient sur l'Astural et ce qui a eu lieu dans les urnes. Son collègue Jean-Luc RICHARDET a très justement dit que le Conseil municipal n'avait pas eu de retour, et Mme l'Adjointe s'est ensuite exprimée. M. Yves GUBELMANN propose de réfléchir à faire une sorte de débriefing de ce qui s'est passé pour en arriver là. Il serait intéressant de comprendre précisément pourquoi le projet a été refusé, quels ont été les points d'achoppement, afin d'essayer d'en tirer les leçons pour la suite et aboutir une meilleure gestion de ce genre de risques. M. Yves GUBELMANN n'a en effet pas envie que cela se reproduise. Il proposerait donc une séance informelle, sans procès-verbal, pour un échange entre les élus afin de tirer véritablement les leçons de ce qui a eu lieu pour que cela ne se reproduise jamais.



Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH indique que c'est précisément dans ce sens que l'Exécutif a contacté le comité référendaire, qu'il rencontrera au début de l'année prochaine. La démarche proposée par M. Yves GUBELMANN a été initiée.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH précise à M. Yves GUBELMANN que, dans un tout premier temps, le Conseil municipal ne participera pas à cette démarche.

M. Yves GUBELMANN souligne que le Conseil municipal a voté un objet, qui a été refusé dans les urnes. Le législatif doit aussi s'interroger et peut-être revoir sa copie.

Mme l'Adjointe Claudine HENTSCH en convient. L'Exécutif reviendra auprès du Conseil municipal dans le courant du premier trimestre 2025, mais il a souhaité, dans un premier temps, rencontrer le comité référendaire.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente propose de passer au point 12 de l'ordre du jour, à savoir les objets à traiter en huis clos.

Point 11 – Huis Clos. Information de M. le Maire sur des dossiers de naturalisation.

Mme la Présidente demande au public de quitter la salle, après l'avoir remercié de sa présence et lui avoir souhaité, au nom du Conseil municipal, de belles fêtes de fin d'année. Elle prononce le huis clos à 20h28.

Mme la Présidente lève le huis clos à 20h33.

M. Yves GUBELMANN a oublié de poser dans les divers une question qu'il adresse à M. le Maire concernant le système de stationnement. Des habitants ont fait part de leur difficulté à s'adapter et à comprendre comment fonctionne ce système. Il faut aussi reconnaître que quelques éléments pourraient être améliorés. Par exemple, les parents qui déposent leurs enfants le matin, viennent les chercher à 11h30 pour le repas avant de les redéposer à 13h pour revenir les chercher le soir n'ont droit qu'une seule fois au jeton pour la dépose-minute gratuite. M. Yves GUBELMANN souhaite connaître les mesures prévues pour améliorer dans la mesure du possible ce qui a été mis en place.

M. le Maire Pascal WASSMER relève d'abord une part de mécontentement en raison de la fin de la gratuité du stationnement. Ensuite, le problème mentionné par M. Yves GUBELMANN, mais aussi d'autres problèmes ont été remontés à la Mairie. Pour la caisse du parking, par exemple, la commune a réagi rapidement. M. le Maire Pascal WASSMER tient à préciser que la caisse avait été installée dans un premier temps à l'extérieur du parking parce que celui-ci était dépourvu de réseau pour les téléphones portables. Il a donc fallu installer le réseau GSM, ce qui a entraîné un surcoût, afin que les usagers puissent utiliser leurs téléphones portables à la caisse dans le parking, pour suivre les instructions, s'inscrire, etc. Concernant les parents qui amènent leurs enfants, la première mesure prise par la Mairie a consisté à demander que les véhicules ne soient pas verbalisés durant les périodes où les parents déposent et viennent chercher les enfants. La deuxième mesure, qui est en cours, consiste à voir si une solution peut être trouvée par le biais du software de l'application elle-même.

M. Giuseppe RICCIUTI remercie ceux qui ont participé à la Fenêtre de l'Avent, ainsi que M. Olivier LORENZI. Il signale que la participation des conseillers municipaux se monte à CHF 20.- par personne.

Mme la Présidente remercie M. Giuseppe RICCIUTI pour l'organisation de cette Fenêtre de l'Avent.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Présidente lève la séance à 20h37.

La Présidente du Conseil municipal :

Un Conseiller municipal :



La secrétaire du Conseil municipal :



Procès-verbaliste : Alexandra KARAM (EMH Imagine.com Sàrl)



Commune d'Anières

COMMISSION : Urbanisme et constructions
Séance du : Mardi 1.10.2024

Assistent à cette séance, M. Eric Barthole, architecte communal, M. Marc Eudier, responsable Urbanisme et environnement, Mme Claudine Hentsch, adjointe, ainsi que Mme Anaëlle Centeno et M. Arnaud Gil du bureau Echo Atelier Paysage & Territoire.

Cinq points principaux sont à l'ordre du jour de cette séance :

1. Audition de Mme Centeno et de M. Gil du bureau Echo Atelier Paysage & Territoire concernant le projet de préau de l'école.

Mme Centeno présente une version révisée du préau des grands. Les aménagements comprennent un hôtel à oiseaux, une forêt musicale, un dédale d'herbes géantes, un arbre totem, des tables de ping-pong, un espace pour les jeux de ballon, une cabane végétalisée et un arbre à lecture. Les revêtements seront perméables ou semi-perméables pour rediriger les eaux vers des fosses de Stockholm. La cabane végétalisée aura un revêtement en bois.

En réponse à l'inquiétude exprimée par plusieurs commissaires quant à la densité des jeux, M. Gil répond que les surfaces libres représentent environ 70% de la surface totale et que les enfants pourront également jouer sur les surfaces de jeux.

Par 7 voix pour et une abstention, la commission est favorable à la poursuite du projet.

Concernant le préau des petits, l'administration propose de reporter la rénovation à l'horizon 2029-2030, c'est-à-dire à la fin de la durée de vie des jeux, estimée à environ 20 ans.

2. Point d'information sur l'avancement des terrains de football des Ambys.

Le projet a bien avancé en ce qui concerne l'étude de faisabilité et l'élaboration d'un plan financier. Deux variantes seront présentées aux commissions d'urbanisme des trois communes du CoHerAn : deux terrains synthétiques ou un terrain synthétique et un terrain naturel. Il faudra compter environ un an pour la partie étude et autorisation et 14 à 18 mois pour la réalisation des travaux.

3. Point d'information sur la rénovation du restaurant Côté-Vignes.

M. Barthole, architecte communal, fait le point de la situation sur la rénovation en cours. La rénovation des sanitaires, la remise en état du chauffage et les travaux sur la charpente sont terminés. Restent des travaux de plâtrerie, de peinture et d'installation électrique. Le mobilier devrait être livré en novembre.

Concernant la sélection de l'exploitant, 8 candidatures ont été reçues. Le comité de sélection, composé de Pascal Pécaut, Denyse Barbezat-Forni, Yves Gubelmann, Nicole Imhof, Richard Cressac et Anne Bosshard, se réunira dans le courant du mois d'octobre pour le choix de l'exploitant. L'ouverture du restaurant est envisagée pour le mois de février.

M. Barthole présente ensuite un projet d'aménagement des places de parc au niveau du restaurant :

conserver 2 places pour accéder à l'écopoint ;
laisser un espace de livraison devant la rampe qui mène au tennis ;
construction d'un trottoir continu de la place jusqu'à l'écopoint ;
installation d'un parking à vélos devant le restaurant.

Ces travaux seront réalisés en 2025. Une enveloppe de CHF 71'740.- a été mise au budget de fonctionnement pour 2025.

4. Information sur la modification de zone « En Bézaley »

M. Eudier présente un bref historique de ce projet, qui remonte à 2005.

En réponse à la question de l'Office de l'urbanisme concernant le positionnement de la Commune par rapport au projet de modification de zone, l'exécutif se déclare favorable à la modification sous réserve d'être intégré au processus dès le départ.

A l'unanimité des voix (8), la Commission soutient l'Exécutif dans la réponse à donner à l'Office de l'urbanisme.

5. Information sur la proposition de budget « stratégie digitale » pour 2025.

M. Barthole présente un projet de transition numérique basé sur une nouvelle technologie qui s'impose rapidement dans l'industrie du bâtiment, appelée BIM pour *Building Information Modeling*, en français modélisation des informations du bâtiment. En gros, il s'agit d'une maquette numérique en 3D augmentée d'informations techniques intégrées.

Le BIM permet d'améliorer la coordination de projets, la prise de décision et l'organisation des chantiers.

M. Barthole propose la mise en place d'une vision stratégique en 2025. Une feuille de route sera présentée à la fin de l'été 2025.

Le budget pour cette première phase s'élève à CHF 25'000.-, qui sera intégré dans le budget de fonctionnement.

Signature : Eric Wehrli, Président



COMMISSION : Sociale, culture et loisirs.
Séance du : mardi 8 octobre 2024 à 19h30

1 Audition association « Aux 6 logis »

La séance a débuté avec l'audition de l'association « **Aux 6 logis** » représentée par **Mesdames Ludivine Mayer et Tebbine Strüwer**.

Aux 6 logis propose des solutions d'hébergements temporaires (relais et urgence) à des femmes seules avec ou sans enfants. Durant le séjour, les femmes bénéficient d'un accompagnement social sur mesure favorisant la stabilisation des situations et l'accès à un logement stable.

Mme MAYER, responsable de l'association nous a expliqué qu'elle a été créée par d'autres associations du réseau femmes, en particulier par **F-Information, Aspasia et SOS Femmes**. Les premières femmes avec leurs enfants ont été accueillies en avril 2018 dans 6 appartements relais individuels. Depuis janvier 2021, Aux 6 Logis est une association autonome dans son fonctionnement, équipe et développe et projets. Aujourd'hui, l'association gère 30 places. En moins de 10 ans elle est passée de 6 à 30 places réparties dans différents quartiers de la ville.

Mme STRUWER nous a expliqué que depuis le début, 250 femmes et 150 enfants ont été accueillis. Les femmes qui sont accueillies sont souvent dans des situations de survie après des violences domestiques ou autres. Des activités collectives sont organisées pour renforcer les liens entre les femmes et leur donner l'espace pour s'épanouir. Il leur est également proposé d'animer des ateliers selon leurs besoins.

- **A l'unanimité des voix (8), la Commission sociale se déclare favorable à l'attribution d'une subvention de CHF 5'000.- en faveur de l'association Aux 6 Logis.**

2 Audition « Le Pont du Mali »

L'association, représentée par M. **Johan Roelant** est active dans divers secteurs :

La formation, notamment par l'envoi de matériel pédagogique, la construction de nouvelles salles de classes, de nouvelles écoles et l'assainissement des préaux et le soutien de ses écoles partenaires au Mali.

La Santé, grâce à la construction de cases de santé à Tombouctou et à Houdoubomo, l'association organise chaque année des activités de prévention dans les écoles partenaires couplées à des joutes sportives.

Le Développement

L'Association soutient depuis 2007 la commune de Bourem-Inaly avec ses 19 villages en fournissant à ses habitants du matériel pour les potagers communautaires, une formation professionnelle pour les femmes et la construction de magasins de stockage.

Il est en projet de réaliser un forage nettement plus profond. Le sous-sol malien, surtout celui proche du fleuve Niger, a des nappes phréatiques qui en fonction de la profondeur offrent une eau potable.

Ce puits devrait arriver au minimum à 80 mètres de profondeur en espérant trouver de l'eau potable et, à défaut, continuer de creuser jusqu'au maximum 180 mètres.

M. ROEALANT nous a précisé que c'est pour le forage de ce puits qu'il demande l'aide de la commune.

- **A l'unanimité des voix (8), la Commission sociale se déclare favorable à l'attribution d'une subvention de CHF 8'900.- (à titre exceptionnel) en faveur de l'association Le Pont du Mali.**

3 Ressourcerie AnièRessource

Cette association est représentée par Mesdames **Line Cottier, Denyse Barbezat-Forni et M. Giuseppe Ricciuti**. Pour la troisième audition, à cause de son implication, Monsieur le Président, votre serviteur, a été remplacé par Monsieur Guy Musy en sa qualité de vice-président.

Ce projet est tourné vers :

- Le développement durable avec l'économie circulaire et le développement de rencontres et d'échanges dans un lieu convivial.

- **Bibliothèque d'objets** : La mutualisation des biens et des objets en bon état au travers de dons et de prêts. Ce système se développe de plus en plus dans les communes.
- **Plateforme d'échange** : il s'agit d'un outil qui permettrait de proposer un échange de services.
- Il serait également envisagé de mettre en place un **Café-Réparation**. Il s'agit de bénévoles qui proposent leur temps pour des réparations sur des objets défectueux. Une journée ou une demi-journée par semaine. Ce Café-Réparation offrira un lieu convivial d'échanges et de discussions autour d'un café.

Par la suite Mme COTTIER a présenté le budget prévisionnel. Mis à part la location du local et des charges y relatives ainsi qu'en fonction de la distribution de brochures, le budget prévisionnel s'élève entre CHF 2'300 et CHF 3'000.

Enfin, s'agissant du développement du projet, Mme COTTIER explique que la structure sera évolutive et propose un temps d'essai d'une année.

- **A l'unanimité des voix (8), la Commission sociale se déclare favorable à démarrer le projet pilote de la ressourcerie AnièRessource sur une année.**

4 Manifestations

- **Cinema et Eurofoot**

Monsieur **Lorenzi** nous a fait part des informations sur les événements qui ont eu lieu et le calendrier de ceux à venir. Il nous a indiqué que les retours étaient bons tant pour le cinéma en plein air que l'Euro foot. De manière générale, pour chacune des manifestations, il y avait une cinquantaine de personnes, dans la bonne ambiance générale.

- **Ajafest**

M. LORENZI a été en contact avec M. CHATTON, président de l'association AJAFEST. Il est un peu tôt pour eux pour avoir un bilan complet de l'édition du festival de cette année mais il a pu affirmer qu'ils ont eu de bons retours sur cette édition. Ils constatent qu'ils s'améliorent au niveau du montage qui se professionnalise. Ils estiment l'affluence sur le week-end à 3000 personnes. Au niveau comptable, les comptes devraient être équilibrés.

- **Clean-Up Day, Vide-grenier et Le Pressoir**

Un compte-rendu a été inséré sur CMNET s'agissant de la journée du 14 septembre lors de laquelle se sont déroulés ces manifestations.

- **Promotions Citoyennes**

M. LORENZI nous a informé que pour le centenaire de cet événement, la Ville de Genève a prévu la présence de Mme Maurine MERCIER, journaliste et correspondante de guerre pour des médias francophones et sera en duplex depuis l'Ukraine ainsi que la présence de Mme Céline BARDEY, juriste de renommée internationale, spécialiste des crimes de guerre.

- **Le Festival Arve et Lac BD** aura lieu les 9 et 10 novembre.
- **La sortie des Automnales** aura lieu le 12 novembre.

5 SUBVENTIONS

Association Résiliam, aide de législature	CHF 15'000.-
Association le Don du Chœur, aide de législature	CHF 2'500.-

Préavis de la commission sociale au sujet de la subvention de 50'000.- par groupe à la **Fédération genevoise de coopération.**

Après concertation, les trois groupes se sont prononcé en faveur de deux projets au Togo et en Guinée.

5. Divers

Fête du 1^{er} août 2025.

M. PECAUT nous a proposé de revoir le budget 2025 pour la fête du 1^{er} août. Cette année le budget de CHF 110'000.- a été respecté puisque CHF 107'000.- ont été utilisés. Il a demandé qu'un montant soit porté au budget, soit CHF 110'000.- soit CHF 150'000.-.

- **A la majorité (8 voix) il est décidé de porter au budget 2025 le montant de CHF 110'000.- pour le 1^{er} août 2025.**

Mme MARTIN nous a transmis les remerciements du navigateur **Joshua SCHOPFER** en lisant le mail qu'il a envoyé et en projetant quelques photos de ses exploits.

Anières, le 07.11.2024

Giuseppe Ricciuti, le président



Commune d'Anières

COMMISSION : Finances
Séance du : Mardi 19 novembre 2024

Rapport succinct

La commission des finances du mardi 19 novembre a examiné les comptes pour le Budget 2025 de la commune d'Anières. Après avoir passé en revue les différentes rubriques, elle s'est prononcée en faveur :

- De la suppression des frais liés à la modification des installations de visioconférence de la salle du Conseil municipal de CHF 26'300

Le Budget 2025 enregistre un excédent de revenus de CHF 78'746.

La commission a préavisé favorablement à l'unanimité :

- La proposition du Maire relative au budget 2025 et le taux des centimes additionnels à 31
- La contribution d'Anières au Fond intercommunal pour le développement urbain (FIDU) pour un montant de CHF 514'000

La commission a aussi passé en revue les comptes 2023 de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement. Elle a préavisé à l'unanimité favorablement les comptes 2023 de la Fondation de la commune d'Anières pour le logement.

Signature : Alexandre Soucas, président



COMMISSION : Assainissement.
Séance du : lundi 2 décembre 2024 à 19h30

Sont excusés: M. Pierre-Yves Dechevrens

M. Alexandre Soucas, remplacé par M. Onur von Burg

Mme. Anita Pordes, remplacée par M. Yves Gubelmann

Ouverture de la séance à 19h37.

1.Présentation du financement du dossier du CAD par Madame Anne Bosshard, Madame Caroline Destrez, Monsieur Frédéric Grillet, Monsieur Fabrice Chassot du Bureau Solfor et Monsieur Clément Josserand de Energy Management.

Après un bref historique du projet, nous revenons sur les objectifs du projet, les avantages du réseau et sa synergie avec le projet d'irrigation de la zone agricole, l'organisation et les subventions. Suite à l'exposé de l'enveloppe financière du projet et aux échanges qui suivent, nous passons au vote.

-Préavisez-vous favorablement un crédit d'engagement (pour 39 raccordements) de
19'500'000 CHF TTC en vue de la réalisation du CAD?

Favorables: 5

Abstensions: 2

-Préavisez-vous favorablement la plus-value pour raccorder également les 22 sous-stations complémentaires à hauteur de 2'000'000 CHF TTC?

Favorables: 6

Abstention: 1

-Souhaitez-vous que des subventions communales soient accordées pour les PAC eau – eau raccordées au CAD?

Favorables: 6

Abstention: 1

2.Nous remercions Messieurs Fabrice Chassot et Clément Josserand pour leur présentation puis approuvons à l'unanimité le PV de la séance du mardi 24 septembre 2024.

3. Présentation par Madame Anne Bosshard et Monsieur Frédéric Grillet de l'aménagement du trottoir au chemin des Avallons 15 & de la liaison piétonne du chemin des Avallons à la route d'Hermance (servitudes), puis passons au vote.

-Préavisez-vous favorablement l'ouverture d'un crédit pour la réalisation d'un trottoir le long du chemin des Avallons et d'une liaison piétonne entre le chemin des Avallons vers la route d'Hermance à hauteur de 278'000 CHF TTC?

Favorables: 7

Abstention: 0

4. Présentation du plan d'aménagement, de la planification et du crédit de réalisation concernant les places de stationnement et la modération de trafic sur la route de Chevrens / Hameau de Bassy.?

Préavisez-vous favorablement le crédit d'investissement à hauteur de 134'000 CHF TTC en vue de la réalisation de ces aménagements?

Favorable: 7

Abstention: 1

5. Présentation par M. Frédéric Grillet du plan d'aménagement, de la planification et de l'enveloppe financière pour un crédit de construction de la parcelle 'triangle' située route de Sous-Chevrens / chemin des Lieux.

Il s'agit d'une information, le montant de l'investissement ne nécessitant pas un vote.

La séance est levée à 21h52.

Anières, le 9 décembre 2024

Corinne Alhanko



Commune d'Anières

COMMISSION : Urbanisme et constructions
Séance du : Mardi 3 décembre 2024

Lors de cette séance, Mme Anaëlle Centeno et M. Arnaud Gil du bureau Echo Atelier Paysage & Territoire ont présenté une version mise à jour du projet de préau de l'école et du devis estimatif. Ce dernier se monte à 1'115'334.- Le solde disponible sur le devis général du 21 mars 2023 s'élevant à 486'553, un crédit complémentaire de 681'387.- est nécessaire pour la réalisation des aménagements envisagés.

La commission a préavisé favorablement par 5 oui, 2 non et une abstention l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de CHF 682'000 pour la réalisation du préau de l'école.

Signature : Eric Wehrli, Président